

Loi sur les Indiens

domaines, comme l'a souligné le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Il a pris ses fonctions très au sérieux lorsqu'il était président de ce comité. Nous avons aidé à résoudre la question de la Baie James ainsi que d'autres problèmes intéressants différentes régions. Comme chacun sait, on nous apprécie beaucoup lorsque nous reprochons aux bureaucrates la façon dont ils dépensent l'argent que le Parlement a accordé au ministre. Mais de temps à autre, la Chambre renvoie au comité des mesures qui nous rendent plutôt impopulaires auprès des gens que nous représentons.

Le député de Cochrane-Supérieur a parlé de mélange explosif. En fait, je dirai qu'il est très difficile de satisfaire tout le monde. Un premier groupe de témoins nous a parlé avec émotion des conséquences personnelles et collectives de ce projet de loi, après quoi un autre nous a dit que si nous suivions les conseils du premier, cela aurait telle ou telle conséquence et qu'il fallait donc s'en abstenir.

Chaque jour, différentes bandes du pays et leurs représentants nous ont présenté ce genre de témoignage que nous avons pris très au sérieux. Nous avons essayé de tenir compte des intérêts de chacun sans faire trop de tort aux communautés indiennes. Je tiens à féliciter les membres du comité de leur excellent travail. Je tiens également à dire au ministre que nous avons apprécié sa collaboration. Il était à notre disposition lorsque nous avions besoin de lui et il a fait preuve de souplesse tout en ne déformant pas de ses principes. Il a été utile au comité de constater que le cabinet et le ministre n'étaient pas prêts à s'écarter de certains principes.

Depuis un siècle, les gouvernements ont hésité à aborder ces problèmes en raison de leur difficulté. Le ministre a hérité d'une situation qu'il a dû régler parce que nous avons adopté une Constitution et que la société estimait qu'il était temps de régler ces problèmes. Le projet de loi C-31 a été déposé au Parlement, il a franchi diverses étapes et nous sommes maintenant sur le point de l'adopter.

Comme l'a dit le député qui m'a précédé, ceux qui s'opposent à cette mesure ne sont pas pour autant en faveur de la discrimination. Ce n'est pas du tout le cas. Le problème, ce sont les répercussions de ce projet de loi, ce qui se passera quand des gens reviendront dans la collectivité après une longue absence. On a disposé jusqu'ici de ressources limitées pour essayer d'améliorer la vie des gens qui sont restés dans la collectivité et on se demande si le gouvernement débloquera des crédits suffisants dans le cas où d'autres personnes décideraient d'emménager dans les réserves.

● (1640)

Je sais que beaucoup de gens ici seraient mécontents si le gouvernement tentait d'imposer des changements à leur collectivité sans avoir négocié des arrangements satisfaisants au préalable. Au comité et ailleurs, nous nous sommes efforcés depuis longtemps de consulter les intéressés. Les intentions du Parlement étaient bonnes. Toutefois, je reconnais avec le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) que ce n'est pas la même chose que d'avoir des négociations et un accord. Nous avons affaire à des droits auxquels les Indiens du Canada n'ont jamais renoncé, et on peut donc se demander comment un

législateur peut accepter une responsabilité dans ce domaine. Néanmoins, les lois adoptées par le Parlement reposaient sur ce principe et supposaient que le Parlement du Canada était responsable des Indiens.

Je sais que l'élimination de la discrimination posera des problèmes et que les bandes éprouveront également des difficultés quand les gens reviendront dans leur collectivité. Je sais aussi, cependant, que ce projet de loi est un point de départ pour permettre aux Indiens d'assumer de nouveau leur autonomie politique.

J'ai apprécié de me déplacer dans le pays pendant un an et demi avec le comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens. Nous sommes allés écouter des témoignages dans diverses provinces, réserves et localités. Nous avons ensuite préparé un rapport avec diligence en tenant compte de ces témoignages. Maintenant que le Parlement s'est occupé de cette loi, j'espère que le gouvernement agira rapidement pour aider le plus possible les bandes indiennes de tout le pays. J'espère que le gouvernement pourra rendre rapidement aux Indiens l'autonomie politique à laquelle ils n'ont jamais renoncé.

Je tiens surtout aujourd'hui à exprimer l'espoir que le comité pourra maintenant s'attaquer à cette tâche. Selon moi, nous avons fait de notre mieux pour aborder la question d'une manière équitable. Des députés de tous les partis de la Chambre ont apporté leur contribution. Nous avons accepté des amendements présentés par tous les partis en vue d'améliorer encore le projet de loi. Tout comme le ministre et d'autres députés qui ont exprimé leur point de vue, je pense qu'il est temps d'aplanir les difficultés et de s'atteler à la tâche très importante qui consiste à rétablir l'autonomie politique de tous les Indiens.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais faire une ou deux observations à ce sujet. En tant que député, je représente trois tribus d'Indiens: les Pieds noirs, les Sarcee et les Stony. Selon moi, un député doit se faire le porte-parole des gens qui l'ont élu. Les Indiens de ma circonscription s'opposent catégoriquement à ce projet de loi dont ils craignent énormément les conséquences.

Ils rappellent qu'ils ont signé le Traité n° 7 avec la Reine et considèrent ce traité comme la bible. La Reine leur a donné le droit de régir leurs réserves sans interférence de l'extérieur. Ils sont les maîtres des réserves tout comme un père et une mère sont maîtres chez eux. Ils s'opposent à ce que l'on parte du principe que nous leur donnons quelque chose car cela leur appartient déjà, d'après eux. Les chefs des conseils de bandes de ces trois tribus tremblent de crainte à l'idée que ce projet de loi va être adopté.

Pour le moment, il y a pénurie de logements dans la réserve Sarcee. Le chef estime que 500 personnes pourraient venir s'installer dans la réserve, en plus des 750 qui y sont déjà. Que se passera-t-il? Le territoire est insuffisant. Créons-nous des réserves dans les réserves ou agrandissons-nous les réserves? Une bonne partie de ces questions sont restées sans réponse; elles préoccupent nos Indiens.